

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES  
COMMUNE DE CHABOTTES



**ARRÊTE MUNICIPAL  
DE CIRCULATION**  
65/2021

**Le Maire de la commune,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2212-2,  
VU le Code de la route, notamment les articles R 411.8 au R 411.32 et RR 417.10,

VU la demande effectuée par l'entreprise ETEC, 35 route de St Jean à GAP (05000), en date du 03/08/2021 afin d'effectuer des travaux sur réseaux télécom.

## **ARRÊTE 65/2021**

### Article 1- Réglementation

L'entreprise ETEC effectue des travaux de réhausse de chambre TELECOM sous chaussée à partir du mercredi 25 août 2021 et ce pour une durée de 10 jours.

### Article 2 – Signalisation

Durant cette période la circulation sera réglementée sur le chemin des Four à partir du croisement route des Ecrins avec la mise en place d'une signalisation : circulation alternée.

La signalisation sera effectuée par l'entreprise ETEC.

### Article 3 – Validité

Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter de la date de mise en place de la signalisation prévue à l'article 1.

### Article 4 - Ampliations

- Le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Saint-Bonnet-en-Champsaur,  
- Le Chef de la Maison Technique de Saint-Bonnet-en-Champsaur,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Chabottes, le 24/08/2021

Le Maire, Roland AYMERICH.

